

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze septembre à onze heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, Maire**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Dominique Poilane, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Cyrille Paquereau, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Lamia Bacher, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Bernard Bellanger (procuration à M. Benoît Payen), Mme Blandine Elain (procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré), M. Laurent Maldelar (procuration à Mme Patricia Mary), Mme Christelle Amiaud (procuration à Mme Sonia Sanchez), M. Thomas Hay (procuration à Mme Véronique Jousset).

Mme Laurence Luneau ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thibault Morizur

Date de la convocation : 6 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 5	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### ADMINISTRATION GENERALE GENERAL Conseil municipal

• *Election des adjoints*

#### **Madame le Maire expose les faits.**

Par délibération n°24.09.02, le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre d'adjoints. Il convient maintenant de procéder à l'élection des adjoints.

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée :

Liste : Xavier BONNET

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, il est proposé de procéder à l'élection des 8 adjoints au Maire, sous le contrôle du secrétaire et des 2 assesseurs (Mesdames Blanloeil et Romi).

**Après avoir entendu cet exposé,**

#### **Le Conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

VU l'élection du Maire par le Conseil municipal, en date du 14 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des résultats faisant suite au dépouillement :

Premier tour de scrutin :

- ↳ Nombre de votants et nombre d'enveloppes : ..... 29
- ↳ Nombre de suffrages déclarés « blancs »  
par le bureau ..... 7
- ↳ Nombre de suffrages déclarés « nuls »  
par le bureau ..... 0
- ↳ Nombres de suffrages exprimés ..... 22
- ↳ Majorité absolue ..... 12  
(moitié des suffrages exprimés +1).

Suffrages obtenus :

Liste Xavier BONNET	22 voix
---------------------	---------

**PROCLAME** les résultats et installe les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Xavier BONNET. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme suit :

<u>Rang</u>	<u>Nom - Prénom</u>	<u>Délégations - à titre indicatif</u>
1 <sup>er</sup> adjoint	BONNET Xavier	Finances, aménagement du territoire
2 <sup>ème</sup> adjoint	JOUSSET Véronique	Affaires scolaires, enfance
3 <sup>ème</sup> adjoint	PEULVEY Christian	Culture, animations, jumelages
4 <sup>ème</sup> adjoint	CARRE Marie-Gabrielle	Affaires sociales, santé, handicap, personnes âgées, CCAS
5 <sup>ème</sup> adjoint	PAYEN Benoît	Développement économique, tourisme
6 <sup>ème</sup> adjoint	LEROY Anne	Sports
7 <sup>ème</sup> adjoint	BRETAUDEAU Philippe	Bâtiments, travaux, voiries, réseaux, ruralité
8 <sup>ème</sup> adjoint	PIROIS Alexia	Petite enfance et jeunesse

DIT que le Maire fixera, par arrêté, des délégations qu'il confiera,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thibault Morizur  
Secrétaire de séance



Laurence Luneau  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

**17 SEP. 2024**

- son affichage le

**18 SEP. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20240914-DEL-240903-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.